

MUNICIPALITÉ DE STOKE

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Du lundi 24 juillet 2017 à 17 h 30

N° 2322

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, le **lundi 24 juillet 2017 à 17 h 30**.

Présences : Sièges N° 4 : Lucie Gauthier
Siège N° 3 : Steeves Mathieu
Siège N° 5 : Daniel Dodier
Maire suppléant : Mario Carrier

Absences : Sièges N° 1 : Vacant
Siège N° 2 : Sylvain Chabot
Maire : Luc Cayer

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire suppléant, Mario Carrier, ayant constaté le quorum ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
Lundi 24 juillet 2017 à 17 h 30

1. Ouverture et constat de quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion
 - 3.1 Avis de motion Règlement N° 539
 - 3.2 Avis de motion Règlement N° 540
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance extraordinaire

1. Ouverture et constat de quorum

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-206

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-207

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. Avis de motion

3.1 Avis de motion Règlement N° 539

ATTENDU QUE le projet du Règlement N° 539 a été remis à tous les conseillers au moins deux (2) jours avant la présente séance et que chacun déclare l'avoir lu.

Avis de motion est donné par le conseiller Steeves Mathieu qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le Règlement d'emprunt N° 539 décrétant une dépense et un emprunt de 1 048 700 \$ pour les travaux reliés à la TECQ 2014-2018 et abrogeant le Règlement N° 536.

3.2 Avis de motion Règlement N° 540

ATTENDU QUE le projet du Règlement N° 540 a été remis à tous les conseillers au moins deux (2) jours avant la présente séance et que chacun déclare l'avoir lu.

Avis de motion est donné par la conseillère Lucie Gauthier qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le Règlement N° 540 modifiant le Règlement N° 468 concernant les entrées charretières.

4. Période de questions

5. Fermeture de la séance extraordinaire

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée à 17 h 42.

Rés. 2017-208

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Mario Carrier
Maire suppléant

Sara Line Laroche
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Adoptée